

A LABEL OUVERTURES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 7 000 €
SIEGE SOCIAL : SAINT-ETIENNE (42000), 101 RUE BERGSON
809 934 433 RCS SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 JANVIER 2026

Le 7 janvier 2026, à 10 heures, **Aurélié GENETIER**, associée unique de la société **A LABEL OUVERTURES** (la « Société »), a statué sur la question suivante :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour formalités.

L'associée unique est en possession du document suivant, tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans le délai légal et statutaire :

- Statuts sociaux.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de Saint-Etienne (42000) 101 rue Bergson, à Andrézieux-Bouthéon (42160), 20 rue Edouard Garet et ce, à **compter du 9 janvier 2026**.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts qui sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Andrézieux-Bouthéon (42160), 20 rue Edouard Garet ».

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Signature :

Aurélié GENETIER
Associée unique et Gérant

